



SERVICES PUBLICS

Un désastre sanitaire et social

6000 morts, un système de santé à genoux,
la protection des salarié-e-s bafouée, une précarité galopante.
C'est le bilan de la politique néolibérale maintenue par le Conseil fédéral en pleine pandémie.
Un tournant s'impose. EN PAGES 3, 4, 5 ET 11.

Contrôles au rabais

3 POINT FORT – Une étude met le doigt sur le sous-effectif structurel des inspections cantonales du travail. En pleine pandémie, la santé des salarié-e-s est ainsi laissée au bon-vouloir des patrons.

Cap sur la grève

6 SUISSE – Les crises actuelles dévoilent la faillite du néolibéralisme. Mais seul un mouvement de masse pourra imposer une alternative sociale et démocratique. Premier acte le 21 mai 2021, avec la Grève pour l'Avenir.

Virage autoritaire

9 SUISSE – Fin septembre, le Parlement a adopté la Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme. Une coalition a lancé le référendum. Questions à Pauline Schneider, vice-présidente de la Jeunesse socialiste suisse.

Pandémie à l'italienne

12 NOTRE MONDE – Précarisé par des années de néolibéralisme, le personnel de santé paie un lourd tribut à la pandémie. Il subit aussi les attaques patronales contre le secteur public. Questions à Maurizio Coppola, journaliste free-lance basé à Naples.



L'image de Joris von Jennip/Heystone

Les 18 et 19 décembre en France: «Liberté, égalité, papiers!»

Depuis le 30 mai dernier, des dizaines de milliers de sans-papiers et leurs soutiens se mobilisent pour une régularisation collective. Ils entament aujourd'hui l'Acte 4 de leur mouvement, avec le soutien des syndicats.

Éditorial

En 2021, renforçons nos luttes syndicales!

2020 aura été une année dont on se dira peut-être, au hasard de quelques vains souhaits, qu'on s'en serait volontiers passé.

Si elle aura bouleversé notre vie, elle aura aussi mis en évidence, plus que jamais, les terribles inégalités de notre société, notamment le désastre provoqué par des décennies d'austérité dans les services publics – quand on ne les a pas tout simplement privatisés. Une politique qui a fait le choix de favoriser les profits aux dépens des besoins essentiels de la population. Ainsi, en tout début d'année, et avant que le coronavirus ne fasse partie de nos vies, notre syndicat dénonçait les élucubrations du *Blick* qui titrait «Un hôpital sur dix doit fermer», expliquant que la Suisse comptait trop de lits hospitaliers. Un «constat» repris plus tard par la RTS.

Aujourd'hui, en pleine deuxième vague, de telles déclarations sont sans doute impossibles, mais nous n'en avons pas pour

autant terminé avec la logique des profits. De la première phase de crise et du semi-confinement sont certes apparues des raisons d'imaginer de nouvelles perspectives; marquant des distances avec les exigences du capital, l'Etat a repris le pouvoir pour affecter prioritairement les richesses aux besoins de la population. Ceci a mené à se questionner sur le sens des activités, sur le sens du travail, sur la manière dont il est valorisé (ou non). Car celui qui est indispensable à la survie de la population n'est pas celui que l'on avait placé sur un piédestal ces dernières décennies (le *trader* vs. l'ASSC, la communicante vs. le caissier). Cette première phase a aussi laissé entrevoir ce qui pourrait être une société consciente qu'elle ne tient et ne vaut que par la solidarité et le soutien aux plus fragiles. Cette force collective

PRIORISER LE COMBAT COLLECTIF

nécessaire, incarnée aussi par le service public comme pilier essentiel soutenant les besoins fondamentaux de l'ensemble de la population, a éclaté au grand jour. Cette reconnaissance symbolique du travail véritablement essentiel a trouvé son expression la plus évidente dans les applaudissements des soignant-e-s par la population aux balcons.

Si ces moments révèlent une prise de conscience et pourraient faire espérer des changements en profondeur, la réalité politique n'en prend cependant pas le chemin. Au contraire. Souvent, l'employeur public, comme unique acte de «reconnaissance», a distribué des gels ou des badges à son personnel soignant, tandis que certaines autorités politiques s'attaquent carrément aux salaires (Genève, Zurich). Rappeler qu'il faut investir massivement dans les

services publics maintenant est donc plus que jamais nécessaire. Lutter collectivement contre la baisse de leurs salaires, comme l'ont fait, de manière exemplaire, nos collègues employé-e-s à l'Etat de Genève, en descendant dans la rue et en faisant la grève; se battre pour la reconnaissance et la valorisation de nos métiers, comme nos collègues de secteurs de la santé en octobre dernier. C'est cela, la tâche première de notre syndicat.

Renforcer les solidarités entre salarié-e-s sur notre lieu de travail, malgré les difficultés pour nous réunir, nous battre pour nos droits et la reconnaissance. C'est ce chemin que notre syndicat a souvent suivi cette année, malgré les embûches et la forte pénibilité due à la situation sanitaire, avec un certain succès.

Notre syndicat se renforce dans de nombreuses régions. Il nous appartient de le rendre encore plus fort en 2021. Bonnes fêtes à toutes et tous! Sans virus et avec la gnaque. ■

CORA ANTONIOLI
VICE-PRÉSIDENTE SSP

Une étude met le doigt sur le sous-effectif structurel des inspections cantonales du travail. En pleine pandémie, la santé des salarié-e-s est ainsi laissée au bon-vouloir des patrons.

Où sont les inspecteurs ?

GUY ZURKINDEN . RÉDACTEUR
SARA ROSE – FLICKR . PHOTO

La santé des salarié-e-s n'est pas contrôlée sérieusement en Suisse. Les inspections cantonales chargées de vérifier l'application de la Loi sur le travail sont en effet largement sous-dotées. Pour que la Suisse réponde aux critères minimaux fixés par l'Organisation internationale du travail, les cantons devraient engager 200 inspecteurs-trices supplémentaires, employé-e-s à 100%. Cela représente plus du double de l'effectif actuel. Voilà le constat dressé par une récente étude menée par Lukas Schaub, avocat et professeur en droit à l'Université de Bâle et Luca Cirigliano, docteur en droit et secrétaire central à l'Union syndicale suisse¹.

CONTRE L'OIT ET LA LTR. Selon les deux auteurs, cette situation constitue une entorse à la Loi sur le travail ainsi qu'à la Convention numéro 81 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur l'inspection du travail, ratifiée par la Suisse. Dans notre pays, c'est en effet la Loi sur le travail (LTr) qui est chargée de protéger la santé des salarié-e-s. Dans ce but, elle stipule à son article 6 que «l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise. Il doit en outre prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'intégrité personnelle des travailleurs».

LE RÔLE DES CANTONS. L'application de cet objectif relève d'une responsabilité partagée entre la Confédération et les cantons. La première est chargée «d'exercer la haute surveillance sur l'exécution de la loi et des ordonnances», tandis que les seconds doivent effectuer les contrôles sur le terrain – hormis pour les entreprises aux mains de la Confédération. Cette tâche implique un personnel formé à cet effet, en nombre suffisant et disposant de l'indépendance requise. L'OIT estime que les pays industrialisés comme la Suisse devraient disposer d'au minimum un-e inspecteur-trice (à taux plein) pour 10 000 salarié-e-s, dans le but de garantir un «environnement sûr au travail».

25 CANTONS RECALÉS. On est loin du compte. En 2018, les inspectorats cantonaux du travail employaient 221 personnes, et pas toutes à plein temps. Cela équivaut à un-e contrôleur-euse pour 22 909 salarié-e-s, soit moins de la moitié

de l'effectif minimal préconisé par l'OIT. Encore plus préoccupant, tous les cantons sauf un – Neuchâtel – disposent d'un nombre insuffisant d'inspecteurs-trices. Parmi les très mauvais élèves, on notera notamment la Thurgovie (1 inspecteur-trice à 100% pour 57 961 salarié-e-s (!), Schaffhouse (1 pour 44 300) et l'Argovie (1 pour 35 728 salarié-e-s).

LE SECO TRAÎNE LES PIEDS. Selon l'ordonnance 1 sur la LTr, il incombe aux cantons de vérifier le nombre et le degré de formation des inspecteurs-trices. Le texte précise cependant que le Secrétariat d'Etat à l'économie (le Seco, dépendant du Département fédéral de l'économie) doit édicter des directives déterminant les effectifs par canton – en fonction du nombre d'entreprises, du volume et de la complexité des tâches. Or le Seco n'a toujours pas concrétisé cette exigence. L'ordonnance date du 10 mai 2000. Cela fait donc plus de vingt ans que le Seco traîne des pieds. À Berne, la santé des salarié-e-s n'est pas vraiment au sommet de l'agenda.

Autre problème souligné par Lukas Staub et Luca Cirigliano: l'inspection du travail souffre d'un sous-financement structurel. Contrairement aux contrôleurs de la Suva, chargés de la prévention en matière d'accidents et de maladies professionnelles selon la Loi sur l'assurance accidents (LAA) et financés par les employeurs via une prime, le coût des contrôleurs-euses du travail est à la charge des cantons. Bilan des courses: la mise en œuvre de la LTr dispose de 21 à 26 millions annuels, contre 120 millions pour celle de la LAA. Et les politiques d'austérité en cours ne pointent pas vers une amélioration de la situation.

À POIL FACE À LA PANDÉMIE. Le constat est clair. En pleine pandémie et alors que, selon la dernière enquête consacrée au travail et à la santé par l'OFS, «le stress et les risques psychosociaux ont augmenté dans le monde professionnel en 2017», il n'est aujourd'hui pas possible de contrôler sérieusement la protection des salarié-e-s sur les lieux de travail. Ni de savoir si les «plans de protection Covid» (facultatifs pour la plupart) vantés par les faïtières patronales sont appliqués sur le terrain. ■

¹ L'étude en question est parue en allemand dans la revue *Arbeitsrecht* (Droit du travail) numéro 3, 2020.

Contexte

QUE FAIT LE CONSEIL FÉDÉRAL?

Des élu-e-s interpellent l'exécutif.

Les données sur les sources d'infection au Covid-19 restent extrêmement lacunaires. Interrogé par la NZZ, l'Office fédéral de la santé publique lui a livré ses dernières informations sur le sujet, basées sur 67 152 cas recensés depuis le mois de juillet¹.

Dans 50% des situations déclarées, l'origine de la contraction du coronavirus est inconnue; l'environnement familial reste la première source d'infection, mais «la question de savoir comment le virus arrive dans la famille reçoit toujours une réponse insuffisante». Le flou a encore empiré au cours des dernières semaines, car les équipes de traçage ont été débordées dans un nombre important de cantons. Le lieu de travail reste sur le podium de tête des lieux d'infection, avant les bars et les restaurants. Un état de fait qui a de quoi préoccuper, au regard de l'impossibilité pratique de contrôler les mesures de protection au sein des entreprises – et de l'absence d'intérêt des autorités pour la question.

Début décembre, le conseiller national (PS) Pierre-Yves Maillard, aussi président de l'USS, a déposé une interpellation sur le sujet. Cosigné par les conseillers-ères nationaux-ales (PS) Christian Dandrès, Baptiste Hurni, Ada Marra, Mathias Reynard et Flavia Wasserfallen, le texte demande au Conseil fédéral de prendre position sur les effectifs insuffisants des inspections cantonales du travail.

Selon les signataires, cette situation «ne permet pas à l'Etat fédéral et aux cantons d'assurer leur devoir de protection de la santé des travailleurs, particulièrement de celles et ceux qui présentent des risques liés à cette pandémie».

Les élu-e-s interrogent aussi le rôle – ou plutôt l'absence de rôle – du Seco, et terminent sur une question cruciale: «L'inspection du travail faisant partie des ressources stratégiques en cas de pandémie, le Conseil fédéral entend-il prendre des mesures pour conduire à son renforcement rapide?» Rappelons qu'aujourd'hui, des dizaines de milliers de salarié-e-s à risque sont obligé-e-s de pointer quotidiennement au travail, le gouvernement refusant toujours de réactiver le droit de retrait qu'il avait instauré au printemps. ■

¹ NZZ, 11 décembre 2020.

Sur le vif

PLUS DE CONTRÔLES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL!

Le Conseil fédéral a à nouveau renoncé à renforcer des règles plus strictes pour la protection de la santé au travail. Pourtant, dans les entreprises aussi, il faut des règles claires qui soient réellement mises en œuvre. Pour cela, elles doivent être contrôlées. De plus, des mesures de soutien doivent être prévues quand la protection de la santé entraîne une perte de revenu, comme par exemple pour les personnes vulnérables.

Assurer une protection suffisante de la santé sur les lieux de travail est un devoir légal des employeurs, qui se renforce encore en période de pandémie. Les nombreux problèmes relevés sur le terrain appellent l'introduction d'une obligation de se doter d'un plan de protection dans toutes les branches et toutes les entreprises. Le Seco doit également proposer des listes de mesures et des outils pour la protection de la santé. Ne miser que sur la supposée responsabilité des employeurs ne suffit de toute évidence pas. La passivité du Conseil fédéral est donc incompréhensible.

La mise en œuvre des dispositifs existants de protection de la santé au travail reste aussi insuffisante. Les activités de conseil et de contrôles doivent être massivement renforcées. La Confédération doit faire usage de sa faculté de prescrire aux organismes d'exécution le nombre d'inspections à conduire et veiller à ce que ces organismes utilisent au maximum les moyens financiers qui leur sont mis à disposition. D'autres structures comme les commissions paritaires peuvent aussi être chargées des contrôles. Les constats de négligence ou de non-respect volontaire des règles en vigueur doivent être suivis de sanctions réellement dissuasives.

Pour les travailleuses et travailleurs particulièrement vulnérables, le télétravail ou l'indemnisation par les allocations perte de gain doivent se généraliser lorsqu'il est impossible d'assurer la protection de leur santé. La loi Covid prévoit la possibilité de telles mesures – il est temps de les prendre. ■





Abandonnés face à la tragédie

FRIBOURG . En novembre, une véritable hécatombe a frappé les EMS. En sous-effectif, déjà épuisé, le personnel a dû faire preuve d'une polyvalence inouïe pour parer au plus urgent.

Repérages

CATHERINE FRIEDLI . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION FRIBOURG
ERIC ROSET . PHOTO

Les récits entendus de la bouche des salarié-e-s œuvrant dans les EMS fribourgeois sont durs.

Les soignant-e-s sont certes habitué-e-s à côtoyer la mort, mais «pas de cette manière, et pas autant de morts à la fois», témoignait une soignante. Ce sentiment d'impuissance est partagé par celles et ceux qui ont vu des résident-e-s s'étouffer littéralement, sans rien pouvoir faire. En parallèle, les décès par «glissement» des pensionnaires qui ne souhaitent plus vivre ont également été importants. «Les personnes âgées n'ont pas à mourir comme ça», soulignait une salariée. Des situations qui marqueront probablement la période la plus difficile de leur carrière pour de nombreuses et nombreux soignants.

POSITIFS AU BOULOT. Contrairement à la première vague, le personnel a été beaucoup plus touché par la maladie cet automne. Cela a aggravé le sous-effectif chronique, mettant les établissements dans une situation de pénurie de personnel jamais vue. La levée des quarantaines est devenue une banalité. Les EMS les plus touchés, en plus de solliciter l'aide de la Protection civile, ont demandé au personnel positif au Covid et peu symptomatique de continuer à travailler. On a ainsi demandé à des personnes positives ou potentiellement infectées de se rendre au travail, en utilisant les transports pu-

blics notamment, les mettant en danger de même que leur famille et la population. Des situations qui interrogent d'autant plus que les EMS étaient fermés pour empêcher l'introduction du virus en leur sein!

La pénurie de personnel était telle que l'Etat de Fribourg a dû faire appel à des bénévoles. Ironie malheureuse, des soignant-e-s rapportent que des situations de sous-effectif ont été «apaisées» à la suite des nombreux décès de résident-e-s.

EN PYJAMA TOUTE LA JOURNÉE. Les EMS ont dû repenser leur organisation pour affronter la deuxième vague. Création d'étages et unités Covid, suppression de toutes les animations, distribution des repas en chambre. Le personnel a dû parer au plus urgent, s'assurer que les résident-e-s étaient nourri-e-s et propres. La prise en charge des pensionnaires en a souffert. Des soignant-e-s de nombreux EMS impactés rapportent que, durant la semaine la plus difficile, les résident-e-s n'ont pas pu être douché-e-s ni habillé-e-s, et ont été laissé-e-s en pyjama toute la journée. Certain-e-s salarié-e-s parlent de situations «à la limite de la maltraitance». Ils et elles étaient frustré-e-s de ne pas pouvoir effectuer les prestations adéquates.

Rare note positive: au niveau du matériel, le personnel estime avoir été mieux loti que durant la première vague, à quelques

exceptions près. Les masques FFP2 ont été largement utilisés lors de la phase aiguë et les surblouses étaient disponibles en nombre suffisant.

POLYVALENCE OBLIGÉE. Les salarié-e-s ont à nouveau donné le maximum pour assurer les prestations, parfois en outrepassant leurs fonctions. Des assistantes en soins et en santé communautaire (ASSC) ont été catapultées responsables d'unité, du personnel administratif a assuré l'intendance, des animateur-trices se sont chargé-e-s des soins corporels. Alors que le personnel n'avait pas entièrement récupéré de la première vague, le regain de la pandémie laisse des séquelles importantes. De très nombreux arrêts pour épuisement physique et psychologique sont à souligner. Le personnel est à bout, épuisé, meurtri.

À la suite des revendications émises par le SSP, le canton de Fribourg a annoncé qu'il subventionnera à hauteur de 45% une prime pour le personnel des EMS, distribuée sous forme de bons. Les EMS restent libres de fixer le montant qu'ils veulent – le plafond étant fixé à 500 francs. C'est enfin un geste de reconnaissance, mais qui reste faible. Il doit s'accompagner d'une volonté politique de former des professionnel-le-s et d'augmenter les dotations, ainsi que de revaloriser urgemment les professions soignantes. ■

JUSQU'À UN QUART DES RÉSIDENTS DÉCÉDÉS

La deuxième vague de Covid-19 impacte les EMS de manière inouïe.

Dans le canton de Fribourg, la première vague a occasionné 84 décès liés au Covid-19, dont la moitié ont eu lieu en EMS. Depuis le 1^{er} septembre, le canton enregistre 294 décès supplémentaires (au 14 décembre), ce qui porte le total à 378 depuis le mois de mars.

L'Etat de Fribourg ne donne pas de détails sur la répartition des décès. En supposant, à nouveau, que la moitié d'entre eux se produisent en EMS, cela représente 147 morts depuis septembre.

Des chiffres sans précédent, mais qui semblent ne plus choquer. Sous le poids des lobbys, le débat public porte désormais plus sur les conséquences économiques de la crise que sur la santé publique.

Durant les trois semaines de pic, entre fin octobre et mi-novembre, un peu plus du tiers des EMS fribourgeois, sur une cinquantaine au total, ont été fortement impactés par le Covid.

Le SSP est même intervenu auprès des autorités, après qu'une soignante avait rapporté que son institution ne comptait plus que cinq soignant-e-s et sept résident-e-s non infecté-e-s.

Nous avons aussi eu connaissance d'établissements dans lesquels des étages entiers ont été contaminés, résident-e-s comme personnel.

Les EMS les plus touchés ont perdu jusqu'à un quart de leurs pensionnaires. ■

C'est désormais au tour des hôpitaux alémaniques d'être débordés par le Covid-19. Alors qu'un lock-down se profile, le SSP revendique un changement de cap politique.

Un système de santé à genoux

SERVICES PUBLICS

« Je ne vois pas comment la Suisse pourrait échapper à un semi-confinement » déclarait mardi dernier le directeur de l'Hôpital universitaire de Zurich, Gregor Zünd. Le même jour, l'OFSP comptait 5692 décès entraînés par le Covid en Suisse, depuis le début de la pandémie. Dans les cantons, 75% des lits en soins aigus et 78% de ceux en soins intensifs (SI) étaient occupés – ils l'étaient à 100% dans dix cantons, dont Genève, le Valais et Vaud. « Nous n'avons pas le temps, nous n'avons pas de marge, il faut agir vite et de manière uniforme » déclarait le chef de la *task force* Covid, Martin Ackermann.

LE TOURNANT ALÉMANIQUE. L'explosion des cas de Covid-19 et des hospitalisations en Suisse alémanique a profondément modifié le débat politique. En novembre, de nombreux-euses malades ont été transféré-e-s des hôpitaux romands, surchargés, vers la Suisse alémanique. Or, comme le soulignait la conseillère d'Etat Rebeca Ruiz, l'augmentation des infections

outré-Sarine représente « un énorme risque pour nous de ne plus pouvoir faire de transferts de patients ». Ce qui impliquerait de trier l'accès aux soins intensifs.

L'APPEL DES MÉDECINS ZURICHOIS. Dimanche 13 décembre, les médecins-chefs des services d'inféctiologie de l'hôpital universitaire de Zurich, de l'hôpital Triemli (Zurich) et de celui de Winterthour avaient lancé un cri d'alarme dans la presse alémanique.

Leur constat: « Les hôpitaux sont pleins. Le système de santé est surchargé depuis des semaines ». En un mois, le nombre de patient-e-s Covid-19 aux soins intensifs zurichois a plus que doublé. Et la courbe continue à grimper. Si le taux de tests positifs ne passe pas rapidement en-dessous des 5%, « le système va s'effondrer », prévenaient les professionnels de la santé.

POLITIQUES DÉNONCÉES. Les médecins zurichois dénonçaient le « ping-pong entre la Confédération et les cantons, qui a fait

perdre trois semaines au mois d'octobre ». Trois semaines au terme desquelles le nombre de nouveaux cas a décuplé – et celui des morts a grimpé: entre le 8 et le 15 novembre, la surmortalité en Suisse a été supérieure de 50% à la moyenne mesurée entre 2015 et 2019, selon le site corona-data.

Un grand nombre de ces victimes « auraient pu vivre encore plusieurs bonnes années », ont souligné les médecins zurichois. Urs Karrer, médecin-chef à l'hôpital de Winterthour, a souligné la faillite de la politique menée en Suisse, un « pays riche » qui ne devrait pas se limiter à éviter la surcharge des hôpitaux. « L'objectif doit être d'empêcher que des personnes meurent inutilement, d'empêcher que des patient-e-s soient moins bien pris-e-s en charge que ce nous pourrions faire, d'empêcher la diffusion du virus dans les EMS ».

Ces appels ont eu un effet. Alors que, quelques jours auparavant, les cantons romands menaient une fronde pour éviter la fermeture des restaurants à 19 h, les lignes ont commencé à bouger. Lundi 14 décembre, la Conférence suisse des directeurs de la santé demandait au Conseil fédéral de prendre des mesures rapides. Plusieurs scénarios étaient mis sur la table, en fonction de la situation épidémiologique. Au menu: une fermeture des restaurants, de nombre d'établissements publics, ainsi que des commerces « non essentiels »¹. Le Conseil fédéral doit annoncer son plan le 18 décembre.

FLOTTEMENT CHEZ LES PATRONS. Face à la progression du virus et des morts, même les milieux patronaux mettent (un peu) d'eau dans leur vin néolibéral. Si Valentin Vogt, le chef de l'Union patronale suisse, reste opposé à un lock-down, il consent à « prendre en considération » cette mesure « en cas d'explosion des cas ». Intraitable sur la question en novembre, le président d'économiesuisse, Christoph Mäder, admet maintenant « un durcissement des mesures » – tout en revendiquant que l'appareil de production continue à tourner. L'USAM, quant à elle, s'oppose formellement à un nouveau lock-down.

LES REVENDICATIONS DU SSP. De son côté, le SSP dénonce « un système de santé perverti par son propre mode de financement orienté vers la réalisation de profits », à tel point qu'il est incapable de répondre à l'urgence sanitaire. Le SSP revendique notamment: un financement extraordinaire du secteur santé pour faire face à la pandémie; la fin du financement hospitalier selon le principe des forfaits par cas; la fin de la logique de la rentabilité dans le secteur. En parallèle, le syndicat exige un renforcement des protections et aides aux salarié-e-s. ■

¹ *Blick*, 15 décembre 2020.

Le trait de Vincent

PANDÉMIE
LA SANTÉ DES SALARIÉS LAISSÉE
AU BON-VOULOIR DES PATRONS



Agenda militant

POUR UNE SORTIE DE CRISE SOLIDAIRE

GENÈVE
Manifestation
Samedi 19 décembre, 14 h
Plaine de Plainpalais

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PARAPUBLIQUE

LAUSANNE
Lundi 11 janvier

GRUPE JEUNES DU SSP

RÉUNION EN LIGNE
Mardi 12 janvier, 20 h

L'AUTRE DAVOS

ZÜRICH
Contre-événement au Forum économique mondial (WEF) de Davos
Vendredi 15, samedi 16 janvier 2021
Au Volkshaus et en ligne (www.sozialismus.ch)

COORDINATION NATIONALE DE LA GRÈVE POUR L'AVENIR

VIDÉOCONFÉRENCE
Samedi 16 janvier

ASSEMBLÉES POPULAIRES DE LA GRÈVE POUR L'AVENIR

TOUTE LA SUISSE
Dimanche 17 janvier
Événement en ligne
Pour obtenir le lien: contact@strikeforfuture.ch

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAIT TOUS LES 2 VENDREDIS DU MOIS

ÉDITEUR RESPONSABLE

SSP-VPOD
Stefan Giger
Secrétaire général
Case postale 8279
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE

Guy Zurkinden
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
Fax 021 340 00 09
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève

Les crises actuelles dévoilent la faillite du néolibéralisme. Mais seul un mouvement de masse pourra imposer une alternative sociale et démocratique. Premier acte le 21 mai 2021.

Cap sur la Grève pour l'Avenir!

STEVEN TAMBURINI . MILITANT DE LA GRÈVE DU CLIMAT ET SYNDIQUÉ AU SSP
LEA ZIEGLER . SECRÉTAIRE SYNDICALE SSP . PROJET JEUNES
ERIC ROSET . PHOTO



Pandémie, inégalités croissantes, catastrophes écologiques ou récession économique... Nous nous trouvons dans une situation sans précédent. Face à des crises interdépendantes et se renforçant mutuellement, seule une réponse collective nous permettra d'échapper au pire. En plus, ces différentes crises partagent des causes communes: la nécessité d'expansion toujours plus profonde, d'exploitation toujours plus intensive des êtres humains et de la nature ainsi que d'une domination toujours plus violente des régions et personnes les plus vulnérables. Cela pour répondre aux impératifs d'une croissance matérielle éternelle et illusoire, incompatible avec une relation harmonieuse entre les êtres humains et la nature.

UN MOUVEMENT DE MASSE. Si l'urgence est chronique, l'incapacité de nos institutions économiques et politiques à répondre à cette crise systémique est désormais actée. Pourtant, celles-ci nous font croire qu'elles contrôlent la situation, en proposant des mesures dérisoires pour traiter les symptômes de cette catastrophe globale. Allons-nous espérer encore longtemps une réponse politique d'ampleur qui prendrait à la racine les enjeux les plus urgents? Peut-on croire à une sortie de crise démocratique, écologique, féministe et solidaire sans la construction d'un mouvement de base et de masse, qui prendrait acte de l'échec de nos sociétés capitalistes, impérialistes, patriarcales et racistes?

UNE ALLIANCE INÉDITE. C'est dans cette situation extraordinaire qu'une convergence inédite, initiée par les grévistes du climat sous le nom de *Grève pour l'Avenir*, réunissant mouvements sociaux (Grève du Climat, Grève féministe ou Ex-

inction Rebellion), syndicats (Unia, SSP et tant d'autres), associations citoyennes et écologiques (Alliance Climatique, Grands-parents pour le climat, collectif Agriculture du Futur, etc.), des ONG ou des collectifs autonomes locaux (l'assemblée populaire de Romainmôtier ou les Architectes pour l'Avenir) est en train de s'opérer, en s'organisant nationalement et régionalement.

DU LOCAL AU NATIONAL. Pour jeter les bases d'un changement de système, l'établissement d'une démocratie directe en marge de la politique institutionnelle est une condition *sine qua non* au développement d'un mouvement combatif, décentralisé, inclusif et diversifié, capable de faire front commun en masse, dans la rue et partout ailleurs. Pour cela, toutes les personnes participant à la Grève pour l'Avenir constitueront des groupes locaux sur leurs lieux d'habitation, de formation, de travail ou au sein d'organisations préexistantes. Ces structures alternatives seront autonomes et interdépendantes. Elles se fédéreront ensuite dans des assemblées régionales, puis nationales – voire même internationales, espérons-le! Toutes les organisations et groupes locaux participeront activement à la première grande journée d'actions de la Grève pour l'Avenir, le vendredi 21 mai 2021.

SERVICES PUBLICS AFFAIBLIS. La pandémie prouve à quel point les services publics sont importants. Elle démontre surtout que l'austérité, les privatisations, la mise en concurrence des hôpitaux et les attaques répétées contre nos assurances sociales nuisent à la santé, à la sécurité et à l'intégrité de chacune et chacun. Affaiblis par la droite et les milieux économiques, nos services publics ne peuvent pas répondre aux besoins réels et immé-

diats. Pourtant, les travailleurs-euses de ces secteurs n'ont cessé de tirer la sonnette d'alarme en se dressant contre les dérèglementations, les externalisations, le démantèlement des acquis sociaux, en se mobilisant pour davantage de moyens, pour des prestations accessibles et de qualité, pour l'augmentation des effectifs dans les secteurs essentiels et l'amélioration des conditions de travail. L'inconséquence des autorités face à l'engorgement des hôpitaux, à l'hécatombe dans les EMS, à l'épuisement des enseignant-e-s, aux signaux de détresse des travailleurs-euses sociaux-ales, à l'appauvrissement des précaires est insoutenable. Il est d'autant plus scandaleux de constater que les politiques antisociales se poursuivent et qu'aucune mesure cohérente ni stratégie à long terme pour juguler les crises ne sont adoptées.

LE SSP DANS LA LUTTE! Des mobilisations à grande échelle sont nécessaires pour que l'urgence climatique et sociale soit déclarée et qu'un changement profond de notre société puisse s'opérer. Une transition socialement juste requiert des investissements majeurs. Nos services publics doivent être développés et notre filet social resserré. Cela passe par la création d'emplois socialement utiles et durables, par une meilleure répartition du travail, par une garantie de salaire dans le cadre de reconversions professionnelles et par la revalorisation des secteurs indispensables à nos vies tels que les soins, l'éducation, la formation et le social. Dans cette optique, le SSP et les autres syndicats ont tout intérêt à s'inscrire dans le mouvement de la Grève pour l'Avenir, comme l'a décidé le Congrès du SSP en 2019. Nous avons l'opportunité de nous renforcer, d'être solidaires et de faire converger nos luttes, qui sont intimement liées. ■

Repérages

LES PROCHAINES ÉCHÉANCES

La prochaine mobilisation nationale se déroulera le dimanche 17 janvier. L'objectif sera de créer, partout où c'est possible et dans le respect des mesures sanitaires, des groupes locaux ou des assemblées populaires.

À la rentrée 2021, le SSP organisera la première réunion romande de son groupe «Jeunes», sur le thème de la justice sociale et climatique. Cette rencontre se tiendra en ligne le mardi 12 janvier à 20 h. Nous serions très heureux-ses de vous compter parmi nous! Merci de vous annoncer à l'adresse suivante: lea.ziegler@ssp-vpod.ch

En parallèle, un élargissement des groupes régionaux de la Grève pour l'Avenir s'opérera en y intégrant toutes les organisations citoyennes et politiques, les groupes locaux et les individus. Ces prochains mois seront également l'occasion de réactualiser le manifeste de la Grève pour l'Avenir et définir des revendications nationales unitaires au travers d'un processus participatif. Ce dernier s'échelonnara sur plusieurs mois pour permettre au mouvement d'être inclusif et démocratique.

La première grande réunion nationale pour discuter et finaliser le manifeste se déroulera le samedi 6 février.

Enfin, la prochaine réunion de la coordination nationale (ouverte à toutes et tous) aura lieu par vidéo-conférence le samedi 16 janvier de 14 h à 17 h. Pour des informations complémentaires, merci de consulter le site web (<https://grevepourlavenir.ch>) ou d'écrire à l'adresse suivante: contact@strikeforfuture.ch ■

INÉGALITÉS . En 2030, mille millions d'êtres humains connaîtront la pauvreté extrême. La pandémie accélère la crise économique. Les femmes et les précaires paient le prix fort.

Des salaires de famine

SERGIO FERRARI . JOURNALISTE RP

Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), mille millions de personnes connaîtront la pauvreté extrême en 2030. Le PNUD et la Conférence de l'ONU sur le commerce et le développement (UNCTAD) ont publié, le premier jeudi de décembre, deux études alertant sur les coûts élevés de la situation actuelle «pour les pays les moins développés», où vit la moitié de la population mondiale. Les deux organisations s'accordent sur le fait que, cette année, le nombre des humains vivant avec moins de 1,9 dollar par jour s'élèvera à 32 millions. Le taux de pauvreté passera, au niveau global, de 32,5% à 37,5%.

ANNÉES D'EFFORTS ANNULÉES. La projection la plus pessimiste prévoit que la crise économique causée par le Covid-19 durera dix ans. L'UNCTAD rappelle que la pandémie a touché particulièrement les 47 pays les moins développés, comptant pour environ 1,3% du produit intérieur brut (PIB) mondial et abritant 1060 millions de personnes. Selon l'UNCTAD, en 2020 ces pays connaîtront leur pire situation économique depuis 30 ans, avec une chute significative de leurs revenus, une perte généralisée d'emplois et des déficits fiscaux toujours plus importants. Cette situation annulera des années d'efforts pour obtenir de légers progrès dans la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de l'éducation.

DRAME SALARIAL. Selon une nouvelle étude de l'Organisation internationale du travail (OIT) – également publiée début décembre à Genève – en raison de la pandémie, durant le premier semestre 2020, les salaires mensuels ont été réduits ou ont crû plus lentement dans les deux tiers des pays dont on connaît les chiffres officiels. Dans d'autres pays, le salaire moyen a augmenté, mais uniquement en raison d'un trompe-l'œil statistique: cette «croissance» est la conséquence d'une perte substantielle de postes de travail dans les secteurs à bas salaires.

Le Rapport mondial sur les salaires 2020-2021 constate qu'en Amérique latine la pandémie a brisé rapidement la légère progression obtenue en matière salariale à partir de 2018.

Ce continent connaît une situation particulière. Une bonne partie des salarié-e-s travaillent dans l'économie informelle, raison pour laquelle beaucoup ont été exclu-e-s des mesures d'aide décidées par quelques gouvernements. Dans des pays comme le Mexique et le Brésil, les familles comprenant des personnes travaillant dans le secteur informel ont perdu

60% de leurs revenus depuis l'éclatement de la pandémie.

PRINCIPALES PERSONNES AFFECTÉES. Les femmes ont été plus affectées par la crise que les hommes. Un sondage effectué dans 28 pays européens conclut que, sans les subsides de l'Etat, durant le second trimestre 2020, la perte salariale pour les femmes aurait été de 8,1% – contre 5,4% pour les hommes. L'OIT affirme que, généralement, les femmes sont majoritaires parmi les salarié-e-s mal payé-e-s... Autres catégories pénalisées, les jeunes travailleurs-euses âgé-e-s de moins de 25 ans, celles/ceux qui ont un niveau d'instruction inférieur ainsi que les travailleurs-euses ruraux-ales.

Le préjudice le plus important est subi par les secteurs les moins riches. Dans ces mêmes pays, sans les subsides temporaires, 50% de celles et ceux qui gagnent le moins auraient perdu approximativement 17,3% de leur salaire. Néanmoins, les prestations des Etats ont servi d'amortisseur et ont compensé près de la moitié (40%) de cette perte.

Selon Guy Ryder, le directeur général de l'OIT, «l'accroissement des inégalités entraîné par la crise du Covid-19 menace de laisser derrière lui de la pauvreté ainsi qu'une instabilité sociale et économique, ce qui serait désastreux».

Et de souligner que la stratégie de récupération a «besoin de politiques salariales appropriées qui prennent en considération la durabilité des emplois et des entreprises et qui s'attaquent aux inégalités». Ryder a émis une critique directe aux paradoxes inexplicables existant dans le système actuel: «(...) par exemple, le fait de savoir pourquoi des métiers ayant une valeur sociale élevée, à l'image de ceux des soignant-e-s et des enseignant-e-s, sont très souvent mal payés».

LE RÔLE DU SALAIRE MINIMUM. L'étude de l'OIT inclut une analyse des systèmes de salaire minimum, qui pourraient constituer un facteur déterminant pour une reprise soutenable et juste.

90% des Etats membres de l'OIT ont instauré des modalités de salaire minimum. Néanmoins, approximativement 327 millions de salarié-e-s (soit 19% du total) perçoivent une rémunération équivalente ou inférieure au salaire minimum horaire en vigueur. L'étude souligne que c'était déjà le cas avant la pandémie.

Les causes principales de cette situation sont la non-application de la loi ou l'exclusion de certaines activités salariales du cadre normatif.

Le défi d'un «ajustement salarial suffisamment fréquent» est crucial, souligne l'OIT. Et de lancer, comme défi visant à se préparer à une nouvelle et meilleure «normalité», l'existence de salaires minimums adéquats – négociés ou fixés légalement. ■

SUISSE . Le Conseil fédéral a fait sien le compromis des faïtières patronales et syndicales en matière de 2^e pilier. Retour critique sur le «supplément de rente» introduit par cet accord.

Entorse à la solidarité

GÉRARD HEIMBERG . RETRAITÉ SSP . RÉGION VAUD

Dans son avant-projet du 13 décembre 2019¹, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a repris, presque tels quels, nombre d'éléments du compromis en matière de prévoyance professionnelle (2^e pilier) proposé par les partenaires sociaux², dont sa notion-phare de «supplément de rente». Dans un précédent article³, nous avons décrit ce qu'était ce supplément de rente et en avons entamé une analyse critique, montrant surtout et d'abord que, contrairement à ce qu'en disent les partenaires sociaux et le DFI, le supplément de rente ne contient pas les éléments qui en feraient «un élément de financement par répartition dans le système de la prévention professionnelle»⁴.

SOLIDARITÉS MULTIPLES. Pour cela, nous avons commencé par bien définir, dans un autre article, «la solidarité sociale» qui est au cœur de l'AVS⁵. Nous devons maintenant revenir sur cette question et être encore plus précis. Car, en fait, il faut distinguer plusieurs solidarités sociales à l'œuvre au cœur de l'AVS.

D'abord, rappelons-le, il y a le premier principe, fondamental, de base, de l'AVS, le «financement par répartition», réalisation financière du principe social de «solidarité entre générations»: chaque génération commence par être, lorsque ses membres sont des actifs, «donneuse» dans la solidarité, car ses cotisations servent à payer les rentes des retraités du moment; elle devra alors impérativement bénéficier d'un «retour de solidarité», lorsque ses membres seront devenus retraités et que leur rentes seront payées par les actifs du moment. Cette solidarité est complexe, peu connue et peu mise en évidence.

RENTES PLAFONNÉES, COTISATIONS NON.

Mais il y a encore d'autres solidarités, moins complexes, plus simples donc plus visibles: les «solidarités à l'intérieur d'une génération». La principale d'entre elles est appliquée déjà dans l'AVS immature actuelle⁶: les rentes sont plafonnées par une rente maximale, mais les salaires cotisants, eux, ne le sont pas. Cela signifie que les personnes ayant de hauts salaires doivent payer des cotisations sur l'entier de leur salaire, sans que cela augmente leur rente: en effet, la part de leur salaire dépassant le salaire donnant déjà droit à la rente maximale est encore soumise à cotisations, mais sans augmenter leur rente.

UNE LOGIQUE DIFFÉRENTE. Cette précision a une conséquence. Elle permet de montrer que le supplément de rente ne respecte pas, non seulement la solidarité entre gé-

nération, mais aussi la solidarité interne à une génération. En effet, le salaire cotisant pour le supplément de rente sera plafonné à 853 200 francs. Autrement dit, la partie du salaire supérieure à ce montant ne sera pas soumise à des cotisations pour financer des suppléments de rente.

GROS REVENUS ÉPARGNÉS. Ainsi, pour ces salaires-là, la cotisation annuelle pour le supplément de rente ne pourra pas dépasser les 0,5% de 853 200, soit 4266 francs, dont 2133 pour l'assuré. Ce qui est peu pour des salaires si élevés! ■

¹ OFAS – DFI: *Réforme LPP. Rapport explicatif pour la procédure de consultation*, 13 décembre 2019.

² Union Syndicale Suisse, Union Patronale Suisse et Travail Suisse.

³ *Services Publics*, 19 juin 2020, page 9.

⁴ *Département fédéral de l'intérieur – Réforme LPP – Rapport explicatif du 13 décembre 2020*, page 20. Le lecteur aura certainement corrigé de lui-même le lapsus consistant à parler ici de «prévoyance professionnelle» au lieu de «prévoyance professionnelle»! Il peut même être tenté de chercher des origines psychologiques profondes de ce lapsus! Bizarrement resté dans le texte final du DFI malgré toutes les relectures traditionnelles, de quoi pourrait-il bien être «révélateur»?

⁵ *Au cœur de l'AVS, le principe de solidarité*. *Services Publics*, 9 mai 2020, page 9.

⁶ *Idem*.

FRIBOURG GRÂCE À LA PRESSION SYNDICALE

ENFIN UNE PRIME COVID!

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il allait octroyer une prime de 500 francs – sous forme de «bons karyon» (à dépenser dans des commerces fribourgeois) – à l'ensemble du personnel de l'Hôpital fribourgeois (HFR). Par ailleurs, la direction de l'HFR va octroyer trois jours de congé supplémentaires (*prorata temporis*) à l'ensemble du personnel. Enfin, l'Etat de Fribourg financera, à hauteur de 45%, une prime octroyée au personnel des EMS.

Il était temps que le gouvernement et la direction de l'HFR fassent un geste en direction du personnel travaillant dans les hôpitaux et les EMS, largement mis à contribution durant la pandémie de Covid-19. Rappelons que des primes avaient déjà été octroyées dans de nombreux autres secteurs économiques (vente, industrie).

Pour mémoire, le SSP est le premier à avoir demandé l'octroi d'une «prime Covid-19» pour le personnel de santé (HFR, Réseau fribourgeois de santé mentale RFSM, EMS). Une pétition avait été remise par le SSP au Conseil d'Etat début mai, avec 2000 signatures récoltées en trois semaines. Cette prime et ces jours de vacances supplémentaires doivent être suivis par une véritable revalorisation des professions de santé. Une décision est attendue concernant la réévaluation de la fonction d'infirmier-ère expert-e (soins intensifs, urgences, anesthésie), dont le SSP a demandé la réévaluation il y a trois ans déjà.

Des demandes de réévaluation salariale ont également été déposées par le SSP ces derniers mois pour les fonctions suivantes: technicien-ne-s en radiologie médicale (TRM), infirmiers-ières, sages-femmes et ASSC.

Le SSP demande au Conseil d'Etat de se positionner au plus vite sur ces demandes.

Enfin, nous nous étonnons que le personnel du RFSM et d'autres secteurs «au front» n'aient pas été inclus dans la prime Covid-19. Ce point sera abordé lors d'une prochaine rencontre avec le Conseil d'Etat.

GAËTAN ZURKINDEN . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION FRIBOURG

NEUCHÂTEL CONFLIT À HÔPITAL DE LA PROVIDENCE

LE TRIBUNAL FÉDÉRAL PERSISTE ET SIGNE

Le Tribunal fédéral a confirmé la condamnation de quatre syndicalistes à la suite de la grève lancée par le personnel de l'hôpital La Providence en novembre 2012. Pour rappel, l'objectif de la grève était de sauvegarder les conditions de travail et d'emploi, menacées par la résiliation unilatérale de la CCT Santé 21 par la direction, dans le contexte de la reprise de l'établissement par le groupe privé *Genolier Swiss Medical Network*.

Le Tribunal cantonal neuchâtelois avait condamné les quatre représentant-e-s syndicaux-ales à trente jours-amende avec sursis en 2018, pour «diffamation» et «violation de domicile». Cette condamnation avait été réduite par la suite à dix jours-amende, le Tribunal fédéral (TF) ayant estimé que les tracts syndicaux distribués lors du conflit n'étaient pas diffamatoires. Le TF avait cependant estimé que le piquet de grève, installé sur des places de stationnement hors de l'hôpital, représentait une violation de domicile. En janvier 2019, la cour fédérale, suivant les juges neuchâtelois, avait en effet estimé que la grève menée par les salarié-e-s de La Providence était «illégal». C'est cette appréciation qui l'a conduit à condamner les syndicalistes incriminé-e-s – puis à confirmer sa décision.

La bataille juridique continue à Bruxelles, car les grévistes ont saisi à l'été 2019 la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Ils contestent la décision du TF de décréter leur grève comme «illégal». Nous reviendrons sur cette lutte importante pour les droits syndicaux.

SERVICES PUBLICS

SSP . RÉGION VAUD . SECTION RETRAITÉ-E-S

Suite à la situation actuelle Covid-19, l'assemblée générale des retraité-e-s de Lausanne et Vaud, agendée au 4 février 2021 à la Maison du Peuple à Lausanne, de 9h à 12h, est annulée et reportée à une date ultérieure.

Notre président vous remercie de prendre note de ce changement et aura le plaisir de vous revoir dans de meilleures circonstances.

Prenez soin de vous et de votre famille!

Merci de votre compréhension.

Yvan Rosset, président des retraité-e-s de Lausanne et Vaud

LE COURRIER

Votre abonnement, la garantie d'un média indépendant

Essai Web 2 mois: CHF 19.-

www.lecourrier.ch

Crise sanitaire
Pour des mesures d'urgence en faveur de la population

Pour une sortie de crise
solidaire
Personne ne doit être laissé-e
au bord du chemin!

Grande manifestation
Samedi 19 décembre à 14h

14h Rassemblement sur la Plaine de Plainpalais
15h30 Hommage aux disparu-es du covid
Musique

VENEZ MASQUÉ-ES!



Nous vivons une crise grave et multiforme : sanitaire, sociale, économique, climatique, financière, démocratique. Il n'y aura pas de retour à la « normale ». Soit la crise du Covid-19 accélérera la transition écologique et sociale, soit la réanimation de l'économie se fera aux dépens de la population et du climat.

Affirmons nos solidarités en prenant la rue ensemble, et exigeons des mesures d'urgence pour protéger toutes les personnes dont les moyens d'existence ont été frappés par la crise.

Manifestation soutenue par:

Action Antifasciste Genève, ADC, ALCIP, Alternative refugee center et Badil resource center, APC, Asema, ASLOCA, Association des Châliens résidents de Genève, Brigade de Solidarité Populaire Genève, Cartel intersyndical, Centrale Sanitaire Suisse Romande, Collectif 15 mai pour la justice sociale et climatique, Collectif de soutien aux sans-papiers, Collectif des Assises enfants et jeunes majeur-e-s non accompagné-e-s, Collectif genevois pour la grève féministe, CUAE, Ensemble à Gauche, l'Étincelle, FairIstages,

Organisé par: **cgas**
Les syndicats de Genève

Grève climat Genève, Jeunes engagé-e-x-s, Jeunes POP, Jeunes vert-e-s, Jeunesse socialiste, Jeunesse solidaire, Libradio, Organisation socialiste des travailleurs, Parti du Travail, Parti Socialiste, Quartiers collaboratifs, Le Silure, SEV, SIT, Solidarités, SSM, SSP, SSPM, Sina, Syndicom, UNIA, Urgence Convergence, USDAM, les Vert-e-s

BONNE FÊTES

La Direction et l'équipe de iGrappoli vous souhaitent un Joyeux Noël et une Bonne année!

HOTEL RISTORANTE iGRAPPOLI

Hotel Ristorante iGrappoli • 6997 Sessa Tel. 091 608 11 87 • www.grappoli.ch • info@grappoli.ch •

Fin septembre, le Parlement a adopté la Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme. Une coalition a lancé le référendum. Questions à Pauline Schneider, vice-présidente de la Jeunesse socialiste suisse.

Résister à un virage autoritaire

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW
ERIC ROSET . PHOTO

Les Jeunes Verts, la Jeunesse socialiste, les Jeunes Vert'libéraux et le Parti pirate ont lancé le référendum contre la loi sur le terrorisme. Pourquoi?

Pauline Schneider – Nous nous battons bien sûr contre toute forme de terrorisme. Mais en parallèle, nous devons garantir le respect des droits fondamentaux pour toutes et tous, ainsi que l'accès à des procès équitables – avec notamment la possibilité d'être défendu-e, écouté-e et protégé-e.

Or la loi sur le terrorisme ne résout aucun problème. Au contraire, elle bafoue les droits humains et pourrait entraîner de nombreuses erreurs judiciaires. Comment? Ce texte a pour but de fournir à la police davantage de mesures contre les personnes potentiellement dangereuses, de manière préventive, donc en dehors de la procédure pénale.

Concrètement, la loi permettra à l'Office fédéral de la police (fedpol) de mettre en œuvre un large éventail de mesures répressives – obligation de se présenter et de participer à des entretiens, interdiction de contact, interdiction géographique, interdiction de quitter le territoire, surveillance électronique et localisation par téléphonie mobile, interdiction de se rendre dans un pays et assignation à résidence. Tout cela sur la base de simples soupçons et sans les garanties propres à toute procédure pénale. L'absence de contrôle judiciaire sur des mesures limitant drastiquement les libertés, le fait que cette loi puisse concerner des enfants. Tout cela la rend plus dangereuse que protectrice. Cette loi va ainsi à l'encontre de la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) et de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Une large coalition d'ONG avait pourtant dénoncé ces dangers lors de la procédure de consultation. Cela n'a pas été pris en compte par la conseillère fédérale en charge du dossier, Karin Keller-Sutter – ni par une majorité de parlementaires.

Punir les gens sur la base de simples soupçons doit être refusé. En lançant le référendum, nous voulons éviter l'arbitraire des décisions policières qui ont déjà prouvé plus d'une fois leurs biais sexistes, homophobes et racistes.

Il est inimaginable que la Suisse, qui se targue d'être un modèle en matière de droits humains, prenne un tel virage autoritaire.

Quelles sont les mesures qui posent le plus problème?

L'instrument le plus radical prévu par la loi est clairement l'assignation à résidence, qui constitue une privation de liberté – et ce, à titre préventif. Cette mesure devra être approuvée par un tribunal. Mais la personne condamnée ne jouira pas des droits usuels des personnes inculpées. Et aucun contrôle judiciaire ultérieur ne sera possible.

Or, selon la CEDH, une privation de liberté ordonnée par la police et sans lien avec une infraction concrète est illégale.

Les mesures d'interdiction de contact, de surveillance, d'interdiction de quitter le territoire et d'obligation de se présenter, prononcées en-dehors de toute procédure judiciaire, représentent aussi des entorses aux droits fondamentaux des personnes concernées.

Des mineur-e-s pourront-ils ou elles être visé-e-s par ces mesures?

La quasi-totalité des mesures répressives pourront être appliquées aux mineur-e-s



dès 12 ans. Les assignations à résidence, dès 15 ans.

Cette loi s'inscrit en porte-à-faux avec la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Selon cette dernière, le système judiciaire suisse doit promouvoir la réinsertion sociale des enfants. Les mesures policières prévues entraîneront au contraire la stigmatisation, voire la criminalisation, des jeunes sans qu'ils/elles aient été coupables d'une infraction pénale.

Elle viole aussi l'article 11 de la Constitution fédérale, selon lequel les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement. L'assignation préventive à une propriété et l'interdiction préventive de contacts sont opposées à ce droit fondamental. La contradiction est d'autant plus flagrante que, dans le cadre des mesures de police, les mineur-e-s n'ont pas droit à une assistance juridique particulière.

Notre référendum a donc aussi pour objectif de défendre les droits fondamentaux des enfants.

Comment et jusqu'à quand signer le référendum?

Il peut être signé en ligne, sur le site du comité de soutien: detentions-arbitraires-non.ch.

Les feuilles peuvent être imprimées. Une fois remplies, il faut les renvoyer à l'adresse indiquée avant le 14 janvier 2021, date de la fin du délai référendaire. ■

Repérages

UN MODÈLE POUR LES DICTATURES?

Dans son message, le Conseil fédéral évoque la menace du terrorisme islamique (Al Quaida, groupe Etat islamique, etc.). Pourtant, la loi ne donne pas de définition précise d'une «activité terroriste»...

Au centre de la loi, on trouve la notion très imprécise de «terroriste potentiel» – basée non pas sur une infraction pénale, mais des «indices».

Le texte définit les «activité terroristes» comme étant les «actions destinées à influencer ou à modifier l'ordre étatique et susceptibles d'être réalisées ou favorisées par la propagation de la crainte». Un tel flou rend difficile de savoir qui pourra réellement être soupçonné – et donc potentiellement puni.

Avec une définition aussi large, des actions politiques pourraient être taxées d'activités terroristes, même si elles ne sont pas menaçantes ou violentes.

L'interprétation de ces notions, qui devrait être le fait du pouvoir judiciaire, incombera à la fedpol. Tout cela ouvre la porte à l'arbitraire et aux abus policiers.

Le danger de cette situation a été souligné par les experts en matière de droits humains de l'ONU. Dans une lettre ouverte publiée en septembre dernier, ils soulignent que la définition particulièrement floue de «l'activité terroriste» pourrait menacer les activités de journalistes, de la société civile ou de militant-e-s politiques.

Les expert-e-s critiquent ainsi un «dangereux précédent», qui pourrait devenir un modèle pour des gouvernements autoritaires visant à supprimer toute opposition politique. ■

En novembre, les soignants des HUG ont subi un stress terrible. Ils comprennent d'autant moins les coupes salariales qui leur tombent dessus. Questions à Isabelle, infirmière en unité de soins intermédiaires Covid-19.

« Les collègues sont dégoûtés »

GUY ZURKINDEN . INTERVIEW
ERIC ROSET . PHOTO

Quelle est la situation dans votre unité Covid?

Isabelle – Depuis la fin novembre, la situation s'est améliorée sur le front de la pandémie. Nous comptons beaucoup moins de cas.

Mais durant tout le mois de novembre, les arrivées ont été incessantes. Les HUG ont dû ouvrir de nombreuses unités de soins aigus, intermédiaires et intensifs.

Il a fallu engager beaucoup de personnel en plus. La situation était très compliquée. Les patients pris en charge dans une unité Covid-19 sont très instables, leur état peut changer rapidement. S'occuper de tels cas exige un haut niveau d'expertise. Cela implique une formation sérieuse. Or vu la situation, nous avons eu beaucoup de salariés intérimaires ou peu spécialisés en renfort. Si nous avons eu le nombre de « mains » nécessaires lors de cette deuxième vague, le personnel formé a manqué. Nombre de soignants ont été amenés à faire des actes pour lesquels ils n'avaient pas été préparés. Dans de tels cas de figure, la conséquence peut être une mise en danger du patient, voire du soignant. On était donc dans le registre de la médecine de catastrophe.

Cette situation a aussi eu des conséquences sur la qualité de la prise en charge, qui s'est dégradée. Par exemple, il y a un mois et demi que nous avons arrêté de faire des soins d'hygiène dignes de ce nom.

Quel est le profil des personnes que vous prenez en charge?

Pendant la première vague, nous avons eu beaucoup de personnes âgées. Elles constituent toujours une majorité des cas, mais il y a aujourd'hui beaucoup d'autres profils. Dans les soins intermédiaires et

intensifs, on trouve fréquemment des personnes âgées de 45 à 65 ans.

C'est probablement la conséquence du fait qu'un triage est effectué en amont, pour éviter d'engorger les hôpitaux. Je pense que nombre de personnes âgées meurent désormais avant d'aller à l'hôpital. On voit aussi des personnes jeunes très affectées par le virus.

Quelles ont été vos conditions de travail durant le pic?

Nous avons subi une dose de stress incroyable. Alors que nous travaillons normalement huit à huit heures et demie par jour, nous sommes passés à douze, douze heures trente quotidiennes. Nous avons accumulé un nombre impressionnant d'heures supplémentaires.

Maintenant, la situation est plus calme. Nous comptons une dizaine de patients aux soins intermédiaires, une vingtaine aux soins intensifs. Cela nous donne le temps de nous poser, de réfléchir un peu aux situations et de prioriser au minimum.

Au niveau de la protection de notre santé, je pense que nous avons tous été exposés au Covid-19 dans les unités.

Quelles seraient les mesures à prendre pour améliorer à la fois les conditions de travail et de prise en charge, notamment en temps de pandémie?

La vraie mesure à prendre, ce serait de garantir des hôpitaux et services publics de qualité. Mais cela se construit à l'avance. Selon les calculs syndicaux, il manque mille postes de travail à plein temps aux HUG pour tourner correctement en période normale, donc imaginez le manque d'effectifs en période de pandémie!



Il faudrait aussi revaloriser les salaires et les métiers de santé. Cela améliorerait les conditions de travail et donc l'attractivité des métiers «essentiels».

Le Grand Conseil a confirmé début décembre que le personnel de la fonction publique ne toucherait pas l'annuité. Comment percevez-vous cette décision?

Nous vivons cette situation comme une trahison. Depuis des années, l'hôpital suit le cours de la privatisation et des économies avec une certaine continuité. Mais qu'une telle mesure soit prise en pleine crise sanitaire, nous n'y croyions pas. Les collègues sont très fâchés. Mais si le ras-le-bol est général, il y a une difficulté à agir collectivement. Tout le monde est au taquet depuis des mois. Les collègues sont épuisés. Proportionnellement, il n'y a donc pas eu beaucoup de salariés de la santé dans les manifestations.

Lors de la première vague, nous nous sommes donnés à fond. Nous avons remplacé les malades, aidé les chefs. Aujourd'hui, beaucoup de collègues disent qu'ils ne vont pas se dépenser autant, ou qu'ils vont quitter ce métier. Ils sont dégoûtés par les décisions des politiques (Interview réalisée le 7 décembre). ■

Contexte

POUR UNE SORTIE DE CRISE SOLIDAIRE!

Les syndicats genevois appellent à une grande manifestation le 19 décembre.

Le 4 décembre, le Grand Conseil genevois a accepté un «budget de crise» prévoyant un déficit de 840 millions.

Ce budget est le fruit d'un accord entre les partis gouvernementaux, conclu le 17 novembre. Au cœur de ce deal: la création de 353 postes supplémentaires, concédée par la droite contre l'acceptation, par les Verts et le PS, de la suppression de l'annuité pour 2021.

Le SSP et le Cartel intersyndical ont dénoncé cet accord. Le 3 décembre, ils ont organisé la quatrième journée de mobilisation contre les coupes salariales proposées par le Conseil d'Etat, réunissant plusieurs centaines de personnes.

Après avoir hué la décision du Grand Conseil, l'assemblée a voté la poursuite de la mobilisation dès janvier, notamment contre la hausse prévue des cotisations à la caisse de pension ainsi qu'un nouveau gel de l'annuité en 2023.

Sous l'égide de la Communauté genevoise d'action syndicale, une manifestation unitaire sera organisée le samedi 19 décembre.

Objectif: dénoncer le fait que les aides aux entreprises votées par le Grand Conseil ne prévoient aucune garantie pour les emplois et les salaires. Et mettre la pression sur les autorités cantonales pour qu'elles adoptent de vraies protections pour les salarié-e-s, du public comme du privé, et les précaires impacté-e-s par la pandémie. ■

Carte blanche à COLLECTIF DROIT DE RESTER

LA VIE BRISÉE D'ABDOUL MARIGA

Le 6 novembre 2019, Abdoul Mariga, 29 ans, cuisinier au CHUV, a été renvoyé de Suisse par la contrainte, en Guinée. Le 17 octobre 2020, il décédait, seul, dans un hôpital de Conakry, probablement des suites d'une hépatite B. Le collectif Droit de Rester avait publiquement dénoncé ce renvoi d'un jeune homme très intégré vers un pays où il n'avait aucune attache.

Abdoul était arrivé à l'âge de 19 ans en Suisse, en 2009. Malgré le refus de sa demande d'asile, une décision de renvoi et des conditions de vie difficiles dans les dortoirs d'un abri antiatomique, il est parvenu à rapidement apprendre le français. Par la suite, il a suivi un apprentissage de cuisinier au CHUV. Il a obtenu son CFC et a été engagé. Son employeur le décrit comme un jeune homme exigeant, soigneux, respectueux, de très bonne sociabilité, apprécié par son entourage et investi dans son travail, «un collaborateur sur qui nous pouvons pleinement compter».

Persévérant, travailleur, Abdoul Mariga a fait un parcours sans faute. Les autorités vaudoises avaient d'ailleurs soutenu sa demande de permis B pour cas de rigueur. Mais le Tribunal fédéral, après un premier rejet de la demande par le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM), avait estimé que ses efforts d'insertion, son indépendance financière, le soutien de son employeur, tous ces éléments attendus et exigés pour obtenir le précieux sésame, étaient bien réunis mais ne témoignaient pas d'une intégration *exceptionnelle*.

Après avoir passé son adolescence à chercher un pays pour y poser ses valises et avoir cru pouvoir construire sa vie dans le canton de Vaud, Abdoul est arrêté, jeté en prison administrative, puis renvoyé vers la Guinée, dont sa mère, décédée, était originaire. Abdoul avait pourtant répété à plusieurs reprises aux autorités n'avoir aucune attache en Guinée.

Arrivé sur place, impossible pour Abdoul d'obtenir des documents d'identité. Avec beaucoup de courage et de détermination, il a interpellé toutes les autorités guinéennes à même de traiter son cas. Sans succès. Les autorités lui conseillent même de partir en Mauritanie, où il n'a jamais vécu. Vivotant de son dernier salaire du CHUV, l'état de santé d'Abdoul s'aggrave. L'argent arrivant au bout, il se retrouve sans soins, sans médicaments, et va d'une petite chambre d'hôtel à l'autre. Nous avons publié l'intégralité de son témoignage, poignant, sur notre site (<https://droit-de-rester.blogspot.com/2020/10/decès-dabdoul-mariga-apres-son-renvoi.html>).

Et puis un jour, plus rien. Nous apprendrons qu'Abdoul Mariga est décédé à l'hôpital de Conakry le 17 octobre 2020. Seul, dans l'indifférence.

Nous dénonçons son renvoi et nous réitérons nos accusations :
■ Au SEM, pour n'avoir jamais accepté la demande d'asile d'Abdoul;

■ Au Tribunal Administratif Fédéral (TAF), pour n'avoir jamais accepté les différents recours d'Abdoul;

■ Au Service de la population du canton de Vaud (SPOP), pour avoir ordonné l'arrestation, l'emprisonnement et le renvoi de force de ce jeune vers un pays qui n'était pas le sien et qui ne l'a jamais reconnu.

Ce renvoi est inhumain et n'avait nulle obligation d'être exécuté. Les autorités vaudoises avaient d'ailleurs reconnu le parcours du combattant d'Abdoul et préconisaient sa régularisation. Si les autorités fédérales avaient suivi cette recommandation, Abdoul Mariga serait certainement toujours en vie et continuerait à contribuer aux services essentiels du CHUV, tant estimés en ces temps de pandémie.

Nous n'oublierons pas Abdoul et nous nous efforcerons de continuer à dénoncer la violence de l'Etat suisse et de son Secrétariat d'Etat aux Migrations. ■

Chômage et précarité continuent à progresser. Tandis que les mesures fédérales restent minimales.

Rude Noël pour les précaires

GUY ZURKINDEN . RÉDACTEUR

Fin novembre, le Seco a compté 153 270 chômeurs-euses inscrit-e-s auprès des ORP – 44,1% de plus qu'à la même période en 2019. Le nombre de demandeurs-euses d'emploi, lui, est passé à 251 139 (+37,7% sur une année).

SENIORS EN PREMIÈRE LIGNE. Le taux de chômage le plus élevé frappe les hommes âgés de 60 à 64 ans. Selon l'Union syndicale suisse (USS), le nombre des sans-emploi de 60 à 64 ans a atteint d'ailleurs «un sommet historique» au mois d'octobre. Autre élément préoccupant, 27,1% des chômeurs-euses de 50 à 64 ans le sont de longue durée. Tandis que le nombre de «fin de droits» a été multiplié par trois en septembre – une conséquence de la suppression de la durée d'indemnisation supplémentaire décidée par le Conseil fédéral au printemps.

DES SECTEURS À BAS SALAIRES. L'industrie des machines, l'hôtellerie-restauration, l'industrie textile, l'horlogerie ou la branche des voyages sont les secteurs où la hausse du chômage est la plus brutale par rapport à 2019. Dans le canton de Zurich par exemple, on compte 17 emplois à pourvoir dans l'hôtellerie et 145 dans la restauration, alors que 3204 personnes de la branche sont inscrites au chômage. Ces secteurs se caractérisent par des plafonds salariaux très bas, souvent inférieurs à 4000 francs bruts pour un 100%. Conséquence logique, les bas salaires sont les plus touchés par l'augmentation du chômage – ce qui se traduit par une baisse conséquente de leurs maigres ressources. Selon un sondage réalisé par la RTS et l'institut Sotomo, les ménages touchant un revenu de 4000 francs ont vu ce dernier se contracter de 19% en moyenne.

PLUS DE CDD. Autre symptôme de la précarisation en cours: selon une analyse du portail de recherche d'emploi *jobs.ch*, 13,6% des emplois disponibles sont de durée temporaire. C'est nettement au-dessus de la moyenne (8% des salariés-e-s sont aujourd'hui en CDD, une proportion qui a plus que doublé depuis le début des années 2000)¹.

Dans ce contexte, Caritas a lancé un avertissement à la fin novembre: «Le coronavirus jette de nombreuses personnes dans la pauvreté sans qu'elles puissent y faire quoi que ce soit. Les personnes concernées ont perdu leur revenu d'appoint, n'ont pas de statut de séjour régulier ou sont tombées en dessous du minimum vital parce que leurs revenus ont drastique-

ment baissé. L'expérience quotidienne de Caritas avec les personnes touchées révèle les lacunes de la sécurité sociale». Pour faire face à cette situation, l'USS revendique une hausse du nombre d'indemnités journalières versées par l'assurance chômage et une prolongation des délais cadres, ainsi qu'une indemnisation de leur revenu à 100% pour les bas salaires au chômage partiel (RHT). Mais le Conseil fédéral fait la sourde oreille. Le 11 décembre, l'exécutif a annoncé un montant supplémentaire de 1,5 milliard pour les entreprises durement frappées par les conséquences de la pandémie. En revanche, il a refusé de prendre des mesures pour les centaines de milliers de bas salaires au chômage ou en RHT. Le Parlement a légèrement rectifié le tir en décidant d'indemniser à 100% les salaires jusqu'à 3470 francs – et à plus de 80% les revenus compris entre 3470 et 4340 francs.

D'AVENIR SUISSE AU SECO. Selon le quotidien alémanique *Blick*, le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), chapeauté par le Département fédéral de l'économie, est particulièrement opposé à une indemnisation totale des bas salaires². À ses yeux, cela équivaldrait à imposer une forme de salaire minimum. Le chef de la division Travail du Seco, Boris Zürcher, a été vice-directeur d'Avenir Suisse de 2007 à 2012. Financé par les principales multinationales du pays, ce *think tank* milite pour que les mesures d'aide soient le plus limitées possibles. Début décembre, Avenir Suisse a justement publié une étude consacrée aux finances publiques en temps de pandémie. Ses «experts» y esquissent trois recommandations principales: maintenir la «discipline budgétaire» et le frein à l'endettement; réduire dans ce but le plafond des dépenses de la Confédération de 3 milliards de francs par an, quitte à envisager de couper dans des «dépenses publiques apparemment sacro-saintes»; et, surtout, ne pas instaurer d'impôt extraordinaire sur les entreprises épargnées par la crise³. Cette dernière recommandation éclaire la raison principale de l'attachement patronal à la politique d'austérité, malgré ses conséquences funestes: éviter toute mesure de redistribution des richesses – et de taxation du capital. ■

¹ *NZZ*, 9 décembre 2020.

² *Blick*, 14 novembre 2020.

³ Avenir Suisse: *Les séquelles du Covid-19 sur la politique budgétaire*. Décembre 2020.

PAR-DESSUS BORD

Urs Karrer, le médecin-chef de l'hôpital de Winterthour, a dénoncé dans la presse alémanique les autorités cantonales zurichoises (*NZZ*, 12 décembre). Motif: leur refus de prendre des mesures sérieuses pour enrayer la progression du Covid-19, alors qu'environ 200 personnes décèdent chaque mois dans le canton des suites du coronavirus. «C'est comme si on abattait chaque mois en plein vol un avion de ligne rempli de seniors – et qu'on l'acceptait, tout simplement», souligne le médecin. À méditer. ■

MORTS PLUS TÔT

Selon le démographe Philippe Wanner, la pandémie a fait chuter l'espérance de vie en Suisse (*RTS*, 12 décembre). Le recul est particulièrement marqué dans les régions les plus touchées. Au cours de la première vague, l'espérance de vie a baissé de 82 ans à 76 ans pour les hommes tessinois. Dans l'Arc lémanique, elle a diminué de trois ans. La situation est similaire durant cette deuxième vague, avec une différence de taille: «Elle dure plus longtemps». Faute de vraies mesures politiques. ■

HUE, DADA

Unia a recensé 120 cas de Covid-19 au sein de l'entreprise Rolex à Genève (*Le Courrier*, 14 décembre). «Alors que plusieurs cas ont été déclarés au sein d'un même atelier, les autres travailleurs n'ont pas été mis en quarantaine ni testés», souligne le syndicaliste Alejo Patiño. Interpelé, le Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé répond qu'il est «très à cheval sur les plans de protection». Ça tombe bien, car la troisième vague arrive au galop. ■

CHÈRE INNOVATION

Pour Severin Schwan, CEO de Roche, le modèle des vaccins vendus à prix coûtant ne doit pas devenir un standard sur le long terme (*Agefi*, 9 décembre 2020). Pour favoriser de nouveaux traitements, il faut en effet «des prix qui reflètent la valeur de cette innovation». C'est le cas chez Roche: le bénéfice net du groupe pharmaceutique a connu une hausse de 30% en 2019, à 14,1 milliards de francs suisses (*Figaro*, 30 janvier 2020). Quant à Severin Schwan, il a empoché 11,5 millions de francs en 2019. Quelques millions de plus, et il nous trouve un remède miracle contre le Covid-19. ■

Carton Rouge

À la majorité (bourgeoise) du Conseil national – emmenée notamment par le PDC Fabio Regazzi (nouveau patron de l'Union suisse des arts et métiers) et le banquier (UDC) Thomas Matter. Le 3 décembre, alors que la courbe du Covid-19 s'apprêtait à reprendre sa montée mortelle, le Conseil national adoptait (par 100 voix contre 80) une déclaration adressée au Conseil fédéral. Sa demande: «ne pas prendre de nouvelles mesures dans les régions de sports d'hiver pour les fêtes de fin d'année», et ne surtout pas «limiter les capacités pour les domaines skiables». Tout schuss vers la troisième vague! ■

Le chiffre

91

C'est le nombre de jours qu'a duré la grève menée par les travailleurs de la mine colombienne de Cerrejón, propriété des multinationales Glencore, BHP et Anglo American. Les mineurs dénonçaient la décision de la société de créer un « quart de la mort », imposant 72 jours de travail supplémentaires par an. Leur bataille s'est terminée le 30 novembre par une victoire, avec la signature d'une nouvelle convention collective de travail. Cette dernière garantit le maintien des acquis sociaux remis en question par Cerrejón. Le syndicat Sintracarbón a salué la campagne internationale de solidarité qui a renforcé la détermination des grévistes. La fédération internationale Industriall, qui organise 50 millions de salarié-e-s travaillant dans les mines, l'industrie et l'énergie, avait lancé un appel au soutien à leur grève, qui a été largement suivi. ■

Brésil. Attaques antisyndicales à São Paulo

Au début de la pandémie, des salarié-e-s en première ligne ont dénoncé les irrégularités et les violations des normes de base en matière de santé et de sécurité en ville de São Paulo. Cette situation a débouché sur une contamination généralisée du personnel hospitalier. La réponse du secrétaire municipal à la Santé a été de punir les travailleuses qui s'adressaient aux médias. Sous prétexte de l'état d'urgence, cinq professionnel-le-s en soins infirmiers ont été transféré-e-s sur des lieux de travail éloignés de leur domicile. Le syndicat des employé-e-s municipaux-ales de São Paulo exige la fin de ces pratiques antisyndicales. À soutenir ici: www.labourstart.net ■

Inde. Mobilisation gigantesque

Depuis plus de deux semaines, des millions de travailleurs-euses et paysan-ne-s mènent une grève générale sans précédent dans l'histoire du pays. Lancée par les syndicats pour protester contre l'adoption d'une loi hostile au monde du travail, la grève a pris une ampleur gigantesque lorsqu'elle a été rejointe par les organisations paysannes – qui protestent contre des projets de loi qui soumettraient l'agriculture aux multinationales de l'agrobusiness. ■

Allemagne. Décès du syndicaliste Christian Kähling

Salarié et militant syndical infatigable dans un entrepôt d'Amazon à Bad Hersfeld, Christian Kähling a été l'un des fondateurs de l'organisation syndicale Amazon Workers International (AWI). Depuis 2015, ce réseau met en contact des travailleuses d'Amazon de plusieurs pays et soutient leurs luttes. ■



ITALIE . Précarisé par des années de néolibéralisme, le personnel de santé paie un lourd tribut à la pandémie. Il subit aussi les attaques patronales contre le secteur public. Questions à Maurizio Coppola, journaliste free-lance basé à Naples.

« Les résistances restent fragmentées »

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW
KEYSTONE . PHOTO

Les syndicats appelaient à une grève du secteur public le 9 décembre dernier. Autour de quelles revendications?

Maurizio Coppola – Les raisons pour cet appel à la grève étaient multiples. Premièrement, plusieurs contrats collectifs n'ont pas été renouvelés depuis des années – ce qui signifie notamment qu'il n'y a pas eu d'augmentations salariales. Deuxièmement, la libéralisation du marché de travail a également touché le secteur public. On compte environ 400 000 travailleuses et travailleurs précaires dans le public – surtout dans la santé et les écoles, deux piliers pour le fonctionnement d'une société juste. Pour répondre à ces problématiques, le gouvernement italien n'a mis à disposition que 400 millions d'euros dans le budget 2021/2022. C'est bien trop peu, au vu des réels besoins. Troisièmement, les salarié-e-s du public ont subi une attaque violente au cours des derniers mois: le gouvernement et les associations patronales ont exigé qu'ils et elles renoncent à une partie de leurs salaires, car il s'agirait de « privilégié-e-s ». Mais ce que les patrons nomment « privilèges », ce sont des acquis sociaux. Le message du gouvernement est clair: pendant une crise, il ne faut pas revendiquer de droits ou d'améliorations contractuelles. Ni dans le public, ni dans le privé.

Quelle a été l'ampleur du mouvement?

La grève était appelée par les trois principales confédérations syndicales du pays (Cgil, Cisl, Uil). La participation a été cependant faible – on parle d'environ 5% des salarié-e-s du public. Cette faiblesse est liée à de multiples facteurs: premièrement, il ne suffit pas d'appeler à une grève, même si les revendications sont justes. Il faut la construire. Or dans de nombreux secteurs, les travailleuses n'ont pas été impliquées

dans le processus de construction de la mobilisation, ce qui révèle une énorme faiblesse syndicale.

Ensuite, pour des raisons évidentes liées à la situation sanitaire, les salarié-e-s de la santé n'ont pas fait grève. Ils et elles ont montré leur adhésion au mouvement en portant un t-shirt arborant la phrase « je ne peux pas m'arrêter, mais je proteste ». À la suite de la journée de grève, les représentant-e-s syndicaux-ales ont tout de même été invité-e-s par la ministre de l'administration publique, Fabiana Dadone, à discuter des revendications syndicales.

Quelle est la situation sur le plan sanitaire?

Elle est catastrophique. Après des années de néolibéralisme, le système de santé n'était pas prêt à répondre à la pandémie. En cause: le manque de personnel, la pénurie de lits dans les soins intensifs, la fermeture de services d'urgences, etc. Au cours de l'été, les gouvernements national et régionaux auraient eu le temps de répondre aux lacunes montrées par la première vague, mais ils n'ont rien fait. Aujourd'hui, nous nous trouvons en pleine deuxième vague. Les cas ont explosé à nouveau (entre 20 000 et 30 000 par jour), le nombre des morts quotidiens oscille entre 650 et 850. Le gouvernement, sous la pression de l'association patronale Confindustria, a fait passer la « liberté de produire » avant la santé publique.

Qu'en est-il du système de santé?

Il est à l'extrême limite. Le système de dépistage et de traçage n'est plus en mesure de remonter les chaînes d'infection. Pour plus de 80% des personnes testées positives, il est impossible de savoir dans quel contexte social l'infection s'est produite. Près de 50% des lits en soins intensifs sont occupés par des patient-e-s Covid – un nombre qui dépasse largement le « limite critique » définie par les experts. Les

personnes atteintes d'autres pathologies sont obligées de reporter leur traitement et risquent de voir leur santé se détériorer. Si elles se présentent à l'hôpital en urgence, elles s'exposent à contracter le Covid-19 en raison de la situation précaire des structures sanitaires.

Les conditions de travail du personnel de la santé se sont aggravées au cours des dix dernières années, en raison du manque de recrutement.

Le matériel de protection n'a pas été suffisamment mis à disposition. On compte plus de 200 travailleuses de la santé mort-e-s à cause du coronavirus et – entre structures de santé publiques et privées – plus de 50 000 d'entre elles qui ont contracté le virus.

Quel est l'impact social de la pandémie?

Selon le centre de recherche sociale Censis, les inégalités augmentent toujours plus: dans la « société pandémique » italienne, 5 millions de personnes vivent et travaillent en situation d'extrême précarité.

Pendant la première moitié de l'année 2020, 841 000 places de travail ont été détruites. On compte 1,5 million de personnes qui ont renoncé à chercher un emploi.

À partir du mois d'avril prochain, on pourrait compter 1,5 million de chômeurs-euses supplémentaires, en raison de la fin de l'interdiction des licenciements décrétée par le gouvernement au printemps dernier. Ce sont surtout les femmes qui sont exclues du marché de travail.

Alors que les travailleuses sont frappées par le chômage et la misère, les riches profitent de la pandémie. Les avoirs du pourcent le plus aisé de la société italienne ont augmenté de 5,2%; les 5% les plus riches détiennent désormais plus des 40% de la richesse nationale.

Dans ce contexte, des résistances émergent. En octobre et novembre, on a vu des manifestations importantes dirigées par la petite bourgeoisie (propriétaires de petites entreprises, base importante du tissu productif italien). Ces mobilisations se sont arrêtées dès que le gouvernement a distribué un peu d'argent.

En revanche, différents secteurs de salarié-e-s descendent pratiquement quotidiennement dans la rue. Ils se mobilisent pour demander un revenu garanti, contre la fermeture d'usines, etc. Mais ces mouvements restent isolés et fragmentés.

Une réelle convergence des luttes est nécessaire. ■